

## **L'ÉLOGE DE L'ILLEGITIME OFFENSE**

par Dylan Karlen, municipal, vice-président de l'UDC Vaud

**Nous apprenons qu'un nouveau collectif « A qui le tour » a vu le jour dans le cadre d'une manifestation organisée à Lausanne samedi dernier. L'objectif de ce mouvement consiste à rendre hommage à l'agresseur d'un policier, abattu en légitime défense, et après sommations, par ce dernier début novembre à Bex. Ce Congolais de 27 ans, visiblement perturbé, s'est rué sur l'agent de police armé d'un couteau de cuisine.**

La réponse ne s'est pas fait attendre. Très vite, les premiers membres de l'entourage de l'agresseur décédé ont remis en cause la légitimité de l'action du policier dans ce contexte. Aurait-il été préférable de laisser l'agresseur s'en prendre aux forces de l'ordre ? Est-ce un comportement usuel que de s'attaquer à un agent de police ? Ce dernier avait-il vraiment le choix dans ces circonstances ? Aucune réponse à ces questions. Seul le soupçon d'un « profilage racial » dans les interventions de la police est évoqué. L'opération de communication est efficace. Très vite, l'agresseur devient la victime d'un complot racial dont les policiers sont les exécutants. C'est la réussite de la technique bien connue de la surenchère victimaire, qui permet d'occulter le comportement inadéquat de la personne abattue, certainement pour son plus grand regret, par la police.

Un phénomène similaire s'est produit en 2010, lorsqu'un policier a tué le passager d'une voiture volée lors d'un barrage routier sur l'autoroute A1 à la hauteur d'Estavayer-le-Lac. Il s'agissait d'un Français d'origine kurde, impliqué dans le vol de trois véhicules et la course-poursuite qui s'en suivit. La famille du défunt a aussitôt parlé d'un « assassinat », faisant fi de son comportement criminel et dangereux au moment du drame.

Il est à chaque fois primordial de recentrer le débat sur le fond des événements. Des individus ont sciemment décidé de se confronter à la loi et à l'ordre public. Ils savent qu'ils représentent un danger pour autrui et pour eux-mêmes. Nul n'ignore que le fait de ne pas obtempérer aux forces de l'ordre et de constituer une menace directe pour les policiers ou les civils peut impliquer un usage légitime et réglementé d'armes à feu. Prétendre le contraire, c'est nier l'Etat de droit et sa mission première en matière de sécurité et d'ordre public. Ce qui est profondément inquiétant, c'est l'attitude d'une certaine gauche qui tend à encourager la victimisation des auteurs de troubles ; cette gauche qui défile aux-côtés des manifestants et relaie leurs messages.

Quel peut bien être l'avenir d'une société dont les policiers sont coupables de faire leur travail – et quel travail ! – et où les voyous sont d'innocentes victimes du système ? Peut-on décemment considérer les agents de police comme des ennemis des citoyens comme le sous-entendent certains ? Il faut dire non à l'instrumentalisation politique de ces événements par la gauche, à la banalisation des infractions et à l'acceptation, par démission ou résignation, d'un laisser-aller général conduisant à l'irrespect des forces de police.

Le code pénal est en vigueur pour protéger les citoyens et fixer un cadre nous permettant de cohabiter le plus pacifiquement possible. A cause d'une politique de laxisme et de tolérance insufflée par la gauche, teintée d'angélisme et de haine de la nation, un vent d'impunité souffle dans les esprits des crapules en puissance et en devenir. Un décès dans les circonstances précitées est toujours une tragédie et doit rester une exception. Cependant, ceux qui sont tentés par la transgression des lois et l'irrespect de l'uniforme doivent savoir qu'ils devront assumer leur responsabilité et les conséquences de leurs actes, qui peuvent hélas aboutir à des drames.

Pour finir, remercions les représentants de l'ordre, qui prennent des risques au quotidien pour assurer notre sécurité. Il convient de leur accorder notre confiance, de souligner leur expérience du terrain et de leur donner les protections juridiques et politiques leur permettant d'accomplir sereinement leur mission. En regard des tâches régaliennes de l'Etat, il est donc nécessaire de protéger la notion de légitime défense, plutôt que de faire l'éloge irresponsable de l'illégitime offense.